



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 24 janvier 2025 PROCÈS-VERBAL

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 24 janvier à DIX-HUIT HEURES, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de M. Sébastien DUBOURG, Maire.

Date de convocation le 11 décembre 2024.

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- présents : 10

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DUBOURG, Maire – Mme MABRU – Mme PLANE, Adjointes – M. BROUSSE – Mme BOUGET – Mme SAVOLDELLI – M. PRULIERE – Mme LABAT – Mme SANCHEZ – M. BOUGET Conseillers Municipaux.

ÉTAIENT EXCUSÉES : – M. BRIET (pouvoir donné à M. DUBOURG) – Mme MONESTIER (pouvoir donné à Mme SANCHEZ) Conseillers Municipaux.

ÉTAIENT ABSENTS : M. DUPIC – Mme MOREIRA – M. SOLELIS Conseillers Municipaux.

PARTICIPAIT À LA RÉUNION : M. PAIR Damien, DGS

ORDRE DU JOUR

Institutions et vie politique

1. Approbation du PV du 17 décembre 2024.
2. Modification de la composition de la Commission des Finances.
3. Modification de la composition de la Commission de Sécurité Incendie.
4. Approbation de la création de l'EPAGE.

Finances

5. Demande de subvention à la région AURA et à CD63 création parking.
6. Dépenses d'investissement avant budget.
7. Tarifs de location du matériel communal.
8. Fixation des tarifs des concessions du cimetière paysager, du colombarium et du jardin du souvenir.

Informations

Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait état des pouvoirs en sa possession :

Mr BRIET donne pouvoir à Monsieur DUBOURG et Mme MONESTIER donne pouvoir à Mme SANCHEZ.

Trois membres de l'assemblée sont absents Mr DUPIC, Mme MOREIRA et Mr SOLELIS.

Le quorum étant atteint, Mr le Maire propose d'ouvrir la séance, Madame Julie PLANE est désignée secrétaire de séance.

Avant de passer à l'examen de l'ordre du jour Monsieur le Maire souhaite faire une minute de silence pour toutes les personnes qui nous sont chères et qui nous ont quitté en 2024. Les membres du conseil s'exécutent et font une minute de silence.

Monsieur le Maire les remercie et tient à remercier particulièrement Mr BOUGET qui a intégré le conseil municipal ainsi que certaines commissions communales.

En préambule, Monsieur le Maire souhaite également souligner que pendant la période des vacances de Noël Le Mont-Dore a bénéficié d'un taux de fréquentation historique. Les skieurs et autres vacanciers étaient au rendez-vous grâce notamment à un enneigement opportun.

Il souhaite également rebondir sur le sujet de la future nouvelle DSP qu'il va falloir imaginer en prenant en considération le changement climatique annoncé, nous le subissons déjà. Il évoque également une très intéressante émission diffusée sur France 5 et relative au devenir des stations de moyenne montagne, il invite les membres de l'assemblée à la voir en replay.

Il précise néanmoins que le Mont-Dore garde son attractivité pour preuve sa rencontre avec un investisseur qui vient de se porter acquéreur du domaine de la Prade Haute, un investissement de 7 millions d'Euros est prévu dans un premier temps puis 20 millions d'Euros à l'avenir. Ce gros projet est très important pour notre territoire, il va contribuer à améliorer l'accueil de tourisme. Il rappelle que les locaux sont actuellement très vétustes cela n'a pas rebuté cet entrepreneur qui souhaite vraiment contribuer au développement des choses dans notre ville. Le Mont-Dore a de beaux jours devant lui.

Monsieur le Maire continue en informant les membres de l'assemblée que la station a accueilli entre 400 et 800 enfants par jour en classe de neige. Il précise cependant que les séjours sont de plus en plus courts de 3 jours en moyenne. Pour autant ces séjours restent très intéressants pour l'activité des moniteurs de ski et de la station. Monsieur BROUSSE confirme les propos de Monsieur DUBOURG.

Madame BOUGET rebondit sur ce sujet et rappelle que la forte fréquentation des enfants d'aujourd'hui nous permet de prévoir la venue des adultes de demain dans nos territoires.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée et propose de passer à l'examen de l'ordre du jour.

24012025/1	Approbation du PV du 17 décembre 2024 <i>Domaine : 5.2. Fonctionnement des assemblées</i>
-------------------	---

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider le procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2024 et demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil municipal adoptent le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2024.

24012025/2	Modification de la composition de la commission des finances <i>Domaine : 5.2. Fonctionnement des assemblées</i>
-------------------	--

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération N° 2020-07.04 en date du 15 juillet 2020, le Conseil Municipal avait arrêté la composition des différentes commissions municipales selon les modalités prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un membre à la commission des finances en la personne de Madame Julie PLANE.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du Conseil Municipal approuve l'entrée de Madame Julie PLANE dans la commission « Finances » qui sera désormais composée comme suit :

COMMISSION DES FINANCES

En charge de l'élaboration budgétaire et de toutes les questions relatives aux finances publiques. Elle devra également proposer des grilles tarifaires pour l'ensemble des structures communales

Président	Sébastien DUBOURG
Vice-Présidente	Michèle MABRU David PRULIERE Sophie MOREIRA Séverine MONESTIER Julie PLANE

24012025/3	Modification de la composition de la commission sécurité incendie <i>Domaine : 5.2. Fonctionnement des assemblées</i>
-------------------	---

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 15 juillet 2020, le Conseil Municipal avait désigné les membres titulaire et suppléant de la commission Sécurité Incendie chargés d'assurer le suivi des travaux.

Afin d'assurer ce suivi dans les meilleures conditions, M. le Maire propose de revoir la composition de cette commission et de désigner 1 nouveau délégué suppléant en remplacement d'un délégué suppléant démissionnaire du conseil municipal.

Monsieur Didier BOUGET propose sa candidature au poste de délégué suppléant au sein de la commission de sécurité incendie en remplacement du délégué suppléant démissionnaire.

Monsieur PAIR précise que cette commission nécessite un gros travail de la part de ses membres. Monsieur BROUSSE en sa qualité de suppléant rappelle qu'il est toujours disponible pour assister aux commissions et reste dans l'attente d'une convocation.

Mme SANCHEZ confirme qu'il serait effectivement judicieux que les membres de cette commission puissent se contacter téléphoniquement avant chaque commission afin de permettre une meilleure répartition des participations de acteurs de cette commission sécurité incendie.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de bien vouloir se prononcer sur la nouvelle composition de la commission sécurité incendie, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la candidature de Monsieur BOUGET, la commission communale sera désormais composée comme suit :

NOM – Prénom	Fonction
Délégué titulaire BRIET Patrick	Adjoint
Délégué titulaire adjoint BROUSSE Alain	CM
Délégués suppléants BOUGET Didier	CM
Irène SANCHEZ	CM

Monsieur le Maire remercie l'assemblée et propose de passer à l'examen du point suivant.

24012025/4	Approbation de la création de l'EPAGE pour la gestion intégrée du bassin versant <i>Domaine : 5.2. Fonctionnement des assemblées</i>
-------------------	--

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la constitution de l'EPAGE Sources Dordogne – Rhue à l'initiative des Communautés de communes du Pays Gentiane, Dômes Sancy Artense, Massif du Sancy, Hautes Terres Communauté, Sumène Artense Communauté, Chavanon Combrailles et Volcans, Agglomération Pays d'Issoire, Pays de Salers et Haute Corrèze Communauté.

Il demande à Mr PAIR de bien vouloir intervenir.

Monsieur PAIR prend la parole et explique que l'EPAGE est un organisme qui a pour fonction la gestion du bassin versant de la Dordogne. Aujourd'hui la CCMS a une obligation réglementaire de prendre en charge la protection du bassin versant de la Dordogne au titre de sa compétence GEMAPI.

Monsieur le Maire précise que, pour que la CCMS puisse valablement adhérer à l'EPAGE, il faut que les deux conditions suivantes soient réunies, d'une part l'accord du conseil communautaire (délibération N°181/2024 du 12 décembre 2024) et d'autre part l'accord des communes membre de la communauté de communes du massif du Sancy. Il demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le projet de délimitation de périmètre et les statuts du futur EPAGE Sources Dordogne – Rhue, approuve l'adhésion de la CCMS à l'EPAGE Sources Dordogne – Rhue lorsque celui-ci sera créé.

24012025/5	Création d'une aire de stationnement. Demande de subvention à la Région AURA et au CD63. <i>Domaine : 7.5 Subventions</i>
-------------------	---

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil qu'il y a une perte du nombre de places de stationnement suite à la réhabilitation du parc thermal. Avant de développer ce sujet il souhaite faire un aparté pour informer l'assemblée de l'état d'avancement des travaux du parc. Normalement, fin avril 2025, comme prévu, le Parc Thermal sera terminé. Monsieur GOTORBE, assistant à maîtrise d'ouvrage de la collectivité, est très attaché à tenir les délais prévus.

D'autre part Monsieur le Maire précise qu'il regrette que certaines personnes ne comprennent pas la logique des nouveaux stationnements et remettent en question la suppression des stationnements en épis rue Meynadier.

Monsieur PAIR intervient et précise que les travaux réalisés derrière la patinoire sont destinés à fournir de la terre végétale à destination du Parc Thermal.

Madame SANCHEZ demande des précisions concernant le planning prévisionnel des travaux du nouveau parking.

Monsieur PAIR lui répond que ces aménagements se feront dans la continuité des travaux du Parc Thermal, au fur et à mesure de la disponibilité des entreprises.

Monsieur le Maire intervient et souligne que ce nouveau parking sera payant, de plus, pour les stationnements rue Meynadier et rue Rigny, il devrait normalement y avoir une zone bleue de créée. Il précise que le stationnement en zone bleue au centre-ville permet de faire une rotation des véhicules stationnés. Monsieur le Maire indique que concernant la place Marcel BONY, au niveau du kiosque, il va être ajouter 5 ou 6 places dans l'alignement des thermes. A l'intérieur de ces zones l'utilisation d'un disque sera nécessaire de 8h à 12h et de 14h à 18h du lundi au samedi.

Monsieur le Maire précise qu'il sera peut-être opportun de revoir les règles de stationnement au niveau du Sancy le dimanche.

Monsieur BROUSSE relève en précisant qu'à Chamonix les parkings payants sont à l'entrée de la ville, les personnes utilisent les transports en commun pour accéder au centre-ville ou à la station de ski.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Mme SANCHEZ intervient et demande la signification de l'acronyme FIC ? Monsieur PAIR lui répond Fonds d'Investissement Communal.

Mr BOUGET souhaite des précisions concernant les places de stationnement pour les personnes handicapées. Monsieur LE Maire lui répond que c'est réglementaire, Monsieur PAIR poursuit et indique qu'il y aura une « place livraison » et une place PMR, cette dernière sera située avant le carrefour de l'avenue de la libération car dans ce carrefour il y aura également les toilettes publiques PMR. Monsieur PAIR indique qu'aujourd'hui, les personnes à mobilité réduite peuvent stationner leurs véhicules sur toutes les places disponibles et gratuitement.

Monsieur le Maire revient sur le sujet des places réservées aux PMR au Sancy, il y en aura à coté des caisses du téléphérique mais également à coté de la tyrolienne en bas.

Les membres de l'assemblée après en avoir délibéré et à l'unanimité approuvent le plan de financement transmis, autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès du conseil départemental du Puy de Dôme et la région AURA.

24012025/6	Autorisation paiement factures investissement avant le vote du budget primitif 2025 <i>Domaine : 7.1. Décision budgétaire</i>
-------------------	---

Monsieur le Maire propose de s'intéresser au point suivant et donne la parole à Monsieur PAIR. Ce dernier explique que le budget de la commune se vote fin mars voire début avril. Cependant certaines dépenses correspondant à des investissements nouveaux, ne sont pas prévues. Pour parer à cette problématique, les services de l'état permettent au conseil municipal d'ouvrir des crédits supplémentaires dans la limite de 25% des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif de l'année N-1. Soit :

- Achat matériel divers, bureautique et informatique, 75 000 € (art 21)
- Travaux divers 300 000 € (art 23)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'accepter la proposition de Monsieur le Maire et détaillée ci-dessus.

24012025/7	Tarifs location matériel communal <i>Domaine : 7.1. Décision budgétaire</i>
-------------------	---

Il est rappelé que le prêt de matériel communal est gratuit pour toutes les associations du Mont-Dore.

Ce nouveau tarif, à l'image de ceux précédemment adoptés, est indiqué à la journée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la proposition d'ajout d'un tarif de location de la remorque podium couvert, à compter du 24 janvier 2025, les tarifs de location, à la journée, pour mise à disposition de matériel sont déterminés comme suit :

DESIGNATION	UNITE	TARIF TTC
MATÉRIEL FÊTES ET CÉRÉMONIES		
Barnum 4 m x 5 m	U	100,00 €
Barrière de police	U	5,00 €
Barrière de chantier avec plot	U	5,00 €
Conteneur OM	U	10,00 €
Grille d'exposition	U	4,00 €
Panneau de signalisation temporaire	U	10,00 €

DESIGNATION	UNITE	TARIF TTC
Podium fixe non couvert	U	200,00 €
Chaise coque	U	2,00 €
Table avec pieds	U	5,00 €
Urne électorale	U	3,00 €
Isoloir électoral	U	300 €
Petit outillage	U	50,00 €
Sono animation	U	100,00 €
Groupe électrogène	U	50,00 €
Dalle vibrante	U	30,00 €

MATÉRIEL ROULANT		
Camion ou engin avec chauffeur avec livraison et reprise	J	500,00 €
Remorque podium couvert avec véhicule tracteur.	J	250,00 €
Camion ou engin sans chauffeur avec livraison et reprise	J	250,00 €
Bus avec chauffeur	J	500,00 €
Tarif horaire de manutentionnaire	H	30,00 €
Tarif horaire encadrant	H	40,00 €

Monsieur PAIR précise qu'au fur et à mesure des modifications d'usage et de la réalisation de divers travaux dans les bâtiments communaux les tarifs seront amenés à évoluer il y aura donc prochainement d'autres délibérations relatives aux tarifs applicables.

24012025/8	Fixation des tarifs des concessions du cimetière paysager, du colombarium et du jardin des souvenirs <i>Domaine : 7.1. Décision budgétaire</i>
-------------------	--

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'actualiser comme suit les tarifs des concessions du cimetière paysager, des concessions des urnes du colombarium et du jardin des souvenirs il donne la parole à Madame MABRU.

En préambule elle rappelle aux membres de l'assemblée que lors d'un précédent conseil l'assemblée avait voté le lancement d'une procédure de reprise de concessions en état d'abandon, Madame MABRU et les services administratifs de la commune travaillent sur ce dossier. Le règlement intérieur du cimetière est presque finalisé. Ensuite il sera procédé à un affichage relatif à la reprise de concessions en état d'abandon.

Madame MABRU précise que les tarifs des concessions ne sont plus d'actualité, la dernière révision remonte à 2001.

Elle souligne en premier point que la notion de concession perpétuelle n'est plus proposée, elle propose donc de supprimer cette tarification pour la remplacer par des concessions sur 50 ans.

Les tarifs proposés ne concernent que le cimetière paysager, l'ancien cimetière n'a plus de concession disponible.

Madame MABRU ajoute que les tarifs proposés sont inférieurs de 50 euros par rapport au tarifs proposés par la commune de la Bourboule.

Le tarif pour les concessions de 50 ans est créé.

Les tarifs pour le colombarium sont identiques à ceux proposés par la Bourboule.

Monsieur PAIR souhaite intervenir pour indiquer qu'un travail est également initié pour la création de caves urnes ; il sera également nécessaire de créer une fosse commune et un ossuaire. Des travaux sont également prévus concernant la réparation d'un mur dans l'ancien cimetière.

Madame MABRU intervient et souligne que ce cimetière est vraiment bien situé, il existe même une liste d'attente pour des places dans l'ancien cimetière sa proximité avec le centre-ville permet des visites sans être tributaire d'un moyen de locomotion.

Détail des tarifs proposés :

Prestations	Tarifs
<i>Cimetière paysager</i>	
Concession simple 15 ans	200 €
Concession simple 30 ans	400 €
Concession double 15 ans	400 €
Concession double 30 ans	700 €
Concession simple 50 ans	950 €
Concession double 50 ans	1.750 €
<i>Colombarium et jardin du souvenir</i>	
Case 2 urnes 15 ans	270 €
Case 2 urnes 30 ans	540 €
Plaque nominative vierge de toute inscription	65 €
Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir + plaque	35 €

Il est précisé que les concessions perpétuelles ne seront plus proposées.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur la proposition ci-dessus.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent les nouveaux tarifs proposés et l'arrêt de proposition de concession perpétuelle.

INFORMATIONS

- Parc thermal

Monsieur PAIR propose aux membres du conseil une visite du Parc Thermal dans les prochains jours afin de se rendre compte de l'état d'avancement des travaux. Une date leur sera rapidement proposée. Julie se charge de contacter tous les membres et de réaliser un Doodle. Monsieur le Maire souhaite que cette visite soit organisée avant la prochaine réunion du conseil municipal.



- Visite du Sénat

Monsieur PAIR souhaite connaître le nom des élus susceptibles de participer à la visite du Sénat le 28 mai prochain.

Le départ se fera le 27 en matinée, la visite aura lieu le 28 en milieu de matinée, le retour au Mont-Dore en fin de journée le 28 mai 2025. Madame SANCHEZ précise qu'elle ne sera pas disponible.

Monsieur le Maire précise que suivant le nombre d'élus participant à cette sortie, il conviendra de sélectionner d'autres participants pour atteindre un maximum de 20 personnes.



N'ayant plus de question à traiter Monsieur le Maire remercie l'assemblée et propose de lever la séance.

L'élue secrétaire de séance,
Julie PLANE.

Le Maire,
Sébastien DUBOURG.